3- DESCRIPTION DES POSTES ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL HORS CATEGORIE

DESCRIPTION DE POSTE ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT

<u>TITRE DU POSTE</u>: DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI

<u>CATEGORIE</u>: HC3

LIEU D'AFECTATION: YAOUNDE (CAMEROUN)

FONCTION:

Le Directeur Général assure la gestion de l'Organisation conformément aux dispositions de l'Accord de Bangui, à ses annexes, aux règlements particuliers de l'Organisation et aux directives du Conseil d'Administration.

A ce titre il prévoit, organise, dirige et contrôle le fonctionnement des activités et des services de l'Organisation.

Il est l'Ordonnateur principal du budget de l'Organisation.

QUALIFICATIONS REQUISES

- a) Diplôme de 3è cycle (DEA ou équivalent Diplôme d'Ingénieur de conception).
- b) Vaste expérience professionnelle et d'administration d'au moins 10 ans à des fonctions de conception et de direction.

CONDITIONS D'EMPLOIS

- Le traitement de base mensuel est celui de la catégorie HC3.

L'intéressé bénéficie en outre :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et de divers avantages prévus par les textes en vigueur.

NATIONALITE

Les candidats ou candidates doivent être ressortissants de l'un des Etatsmembres

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Mandat de 5 ans renouvelable une fois.

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Selon décision de Conseil d'Administration

CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre chargé de la propriété industrielle
- un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine le cas échéant ;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification.

La nomination définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que le (la) candidat (e) est apte à occuper le poste pour lequel il (elle) est recruté

Le dossier complet sera adressé, par l'intermédiaire du Ministre en charge de la propriété industrielle, au Président du Conseil d'Administration.-

DESCRIPTION DE POSTE ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT

TITRE DU POSTE : DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE

L'OAPI

<u>CATEGORIE</u>: HC2

<u>LIEU D'AFECTATION</u>: YAOUNDE (CAMEROUN)

FONCTION:

ATTRIBUTIONS GENERALES

Le Directeur Général Adjoint assiste le Directeur Général de l'Organisation dans tous les domaines de fonctionnement de l'Organisation. A ce titre, il suit les activités des Départements et des Services.

ATTRIBUTIONS PARTICULIERES

Sous la supervision du Directeur Général :

- Il suit les dossiers de coopération internationale ;
- Il coordonne les activités des Structures Nationales de Liaison;
- Il est responsable de la politique de sensibilisation en liaison avec les Structures Nationales de Liaison ;
- Il est responsable de la prospective au sein de l'Organisation.

QUALIFICATIONS REQUISES

- c) Diplôme de 3è cycle (DEA ou équivalent Diplôme d'Ingénieur de conception).
- d) Vaste expérience professionnelle et d'administration d'au moins 10 ans à des fonctions de conception et de direction.
- e) Une expérience en propriété intellectuelle est nécessaire.

CONDITIONS D'EMPLOIS

- Le traitement de base mensuel est celui de la catégorie HC2.

L'intéressé bénéficie en outre :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et de divers avantages prévus par les textes en vigueur.

NATIONALITE

Les candidats ou candidates doivent être ressortissants de l'un des Etatsmembres

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Mandat de 5 ans renouvelable une fois.

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Selon décision de Conseil d'Administration.

CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre chargé de la propriété industrielle
- un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine le cas échéant :
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification.

La nomination définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que le (la) candidat (e) est apte à occuper le poste pour lequel il (elle) est recruté.

Le dossier complet sera adressé, par l'intermédiaire du Ministre en charge de la propriété industrielle, au Président du Conseil d'Administration.-

DESCRIPTION DE POSTE ET CONDITIONS DE RECRUTEMENT

TITRE DU POSTE : CONTROLEUR FINANCIER DE L'OAPI

<u>CATEGORIE</u>: HC1

<u>LIEU D'AFECTATION</u>: YAOUNDE (CAMEROUN)

FONCTION:

Outre le contrôle classique de l'activité financière, le Contrôleur Financier est chargé de l'audit interne de l'Organisation. Il assure la vérification permanente du respect des procédures et méthodes mises en place par la Direction Générale pour le fonctionnement de l'ensemble des services de l'Organisation.

QUALIFICATIONS REQUISES

- f) Diplôme universitaire de 3è cycle dans l'un des domaines suivants : audit, contrôle de gestion, comptabilité, finances.
- g) Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans à des fonctions de contrôle, de comptabilité ou de finances.

CONDITIONS D'EMPLOIS

- Le traitement de base mensuel est celui de la catégorie HC1.

L'intéressé (e) bénéficie en outre :

- d'une indemnité de fonction ;
- d'une indemnité d'expatriation ;
- et de divers avantages prévus par les textes en vigueur.

NATIONALITE

Les candidats ou candidates doivent être ressortissants de l'un des Etatsmembres.

DUREE DE L'ENGAGEMENT

Mandat de 5 ans renouvelable une fois.

DATE D'ENTREE EN FONCTION

Selon décision de Conseil d'Administration.

CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- une demande de recrutement au poste à pourvoir adressée au Président du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Ministre chargé de la propriété industrielle
- un curriculum vitae détaillé, certifié par l'administration d'origine le cas échéant ;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie certifiée conforme des titres, diplômes et attestations de qualification.

La nomination définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant que le (la) candidat (e) est apte à occuper le poste pour lequel il (elle) est recruté.

Le dossier complet sera adressé, par l'intermédiaire du Ministre en charge de la propriété industrielle, au Président du Conseil d'Administration.-